

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze du mois d'avril à 19 H 00

**OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

Requalification du parc de la Place Jacquet : demandes de subventions auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan Vert et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Retour de la Nature en ville » et également auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 7 avril 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Xavier HAQUIN.

**N°2023/062**

**Présents :**

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoint au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT, M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. BAY, *Conseillers Municipaux*

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. BLANCHARD (pouvoir à M. LE MAIRE)

Mme MAKUNDA TUNGILA (pouvoir à M. LEDEUR)

Mme BENLAHMAR (pouvoir à Mme CHESNEAU)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 18/04/23

Publiée le : 21/04/23

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. KEBABTCHIEFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE :**

**Requalification du parc de la Place Jacquet : demandes de subventions auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan Vert et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Retour de la Nature en ville » et également auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires »**

**Sur la proposition du Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

**VU** la délibération du Conseil Régional N°CP 2018-101 du 24 janvier 2018 relative à l'approbation du règlement d'invention modifié du Plan Vert de l'Ile-de-France ;

**VU** les délibérations relatives au règlement des aides du Département du Val d'Oise aux communes et aux groupements de communes ;

**VU** l'avis de la Commission Attractivité du Territoire et Cadre de vie du 4 avril 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la création d'Ile-de-France Nature en novembre 2022 se substituant à l'Agence des Espaces Verts et dont le but est d'accélérer la renaturation des espaces urbains ;

**CONSIDÉRANT** le transfert du dispositif du Plan Vert d'Ile-de-France à Ile-de-France Nature et la nécessité d'avoir une nouvelle délibération conforme ;

**CONSIDÉRANT** l'accompagnement aux communes proposé par Ile-de-France Nature à travers l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « Retour de la Nature en ville » afin de faire émerger des projets de renaturation des villes permettant aux communes de bénéficier d'un financement de leurs études pré-opérationnelles et dont le dossier a bien été déposé avant la date limite, fixée au 15 mars 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la carence en espaces verts de la Commune et la nécessité d'accroître ces espaces ;

**CONSIDÉRANT** que le parc sera ouvert au public sept jours sur sept permettant ainsi aux habitants d'avoir accès à un espace vert de qualité ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan Vert, à hauteur de 40% des dépenses éligibles ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien de la Région Ile-de-France dans le cadre de son Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), à hauteur de 70% des dépenses éligibles pour la phase d'ingénierie du projet ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien du Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif « Fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités – Val d'Oise Territoires » au titre de des solutions fondées sur la nature en ville, à hauteur de 25% du montant total hors taxe,

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**- SOLLICITE** une subvention auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre du Plan Vert, d'une part, et de l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la Nature en ville » d'autre part, pour

les travaux de réhabilitation d'un parc place Jacquet, ouvert au public, mais également pour les études pré-opérationnelles ainsi qu'une subvention auprès du Département du Val d'Oise ;

-**AUTORISE** le Maire à commencer les travaux avant les notifications de subventions sans que cela ne crée aucun droit au profit de la Commune pour l'attribution des aides financières ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

**PLAN DE FINANCEMENT - REQUALIFICATION DU PARC PLACE JACQUET  
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES D'ILE DE FRANCE NATURE ET DU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE**

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
création de la canisette	10 365,44 €	Région Île-de-France - soutien aux projets en faveur des animaux de compagnie - subvention	2 307,35 €
Démolition, travaux VRD	88 853,26 €	Ile-de-France Nature - Plan vert - subvention jusqu'à 40%	46 740,70 €
Plantations, paillage	27 998,50 €	Département Val d'Oise - Solutions fondées sur la nature en ville subvention jusqu'à 25%	29 212,94 €
Etude historique et étude complète environnement	1 500,00 €	Ile de-France Nature- AM1 "Retour de la Nature en ville" - subvention jusqu'à 70% sur la phase d'ingénierie du projet	4 094,84 €
Diagnostics enrobés	837,17 €		
Forages, analyses et rapports des sols	2 352,60 €		
Relevés topographiques	1 160,00 €		
Achat et pose de mobiliers et jeux	90 998,61 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 065,58 €</b>	Participation Commune d'Ermont	141 709,75 €
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 065,58 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
095-219502192-20230414-2023-062-AI  
Date de télétransmission : 18/04/2023  
Date de réception préfecture : 18/04/2023



Vu pour être annexé à  
délibération n° 23/062 du 14/04/23  
ERMONT, le 18/04/23  
Le Maire,